



Pension alimentaire abus moral

Par **cricri33**, le **11/06/2010** à **10:15**

Bonjour,

voilà divorcée depuis plusieurs années maintenant papa d'une fille de cette première union divorce et pension alimentaire met les années on a passé je suis infirme d'un taux 30 pourcent en convention de reconversion

je ai la garde de mon fils de ma seconde union ma première femme se permet de me faire des saisies sur ma pension qui est très faible alors que elle a un emploi et s'est remariée et lui a un emploi aussi sont propriétaires d'une propriété viticole et bien d'une chose plus maison

esque je peut demander l'annulation de la pension alimentaire . en plus ma fille ne veut plus vivre sous leur toit il sont arcelents lui menace mon ex femme souvent pour que ma fille parte de chez eux

je veux bien prendre ma fille sous mon toit malgré les peu de moyens que j'ai . si je prend ma fille avec moi esque je peut faire valoir des droits en justice . Cordialement.